140-646 -3, 4833-42. [10713]

MINISTÈRE DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION Gle DE SERVICES B'ARCHITECTURE.

Service du Recensement des Monuments de la France

Inventaire supplémentaire.

son

REPUBLIQUE FRANCAISE ÉTATEXERANGAIS.

ARRÈTÉ.

de

LE MINISTRE SERRETAIRE D'ETAR L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

	La façade et la Couverture de l'immeuble sis
	5, rue J. d'Arc à Orléans (Loiret)
	appartenant à Monsieur DUPUIS Alcide y demeurant
t	inscrit a sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
	ART. 2.
	Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
	archives de la préfecture, au maire de la commune d lorléans
	et au propriétaire -

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le 23 JANV 1945
Le Directeur 9 et de l'Auditecture

apri R. DANIS